



HAL
open science

Duo in carne una. Le corps marié dans Ingénue Saxancour

Nicolas Brucker

► **To cite this version:**

Nicolas Brucker. Duo in carne una. Le corps marié dans Ingénue Saxancour. Etudes rétiviennes
Revue de la Société Rétif de La Bretonne, 2012, 44, pp.175-185. hal-01482937

HAL Id: hal-01482937

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01482937>

Submitted on 13 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Études Rétiviennes

Revue annuelle

Publiée par la Société Rétif de la Bretagne



Société Rétif

n ° 44

décembre 2012

Duo in carne una :* le corps marié dans *Ingénue Saxancour

Hélas ! c'est un maître qu'on se donne,
et non seulement un maître, mais une moitié de soi-même.

*Ingénue Saxancour*¹

Les essais sur le mariage dans les années 1780 et 90 invoquent fréquemment la Genèse et particulièrement le verset *et erunt duo in carne una*². Partisans ou opposants de l'indissolubilité se réclament d'une définition de la conjugalité comme assimilation heureuse de la pluralité dans l'unité, et en tant que telle, production d'un être nouveau, d'une réalité personnelle inédite : le couple marié, ménage ou famille. Mais le *duo in carne una* nous rappelle aussi à la dimension incarnée du mariage. C'est cet aspect que j'ai choisi d'envisager dans le drame familial rétifien en m'attachant au *corps marié*. Le corps marié est l'expression d'une dépendance réciproque fondée sur un droit, du type servitude, le droit au corps de l'autre. Évaluer, dans les textes de Rétif, les conditions d'exercice de ce droit, entre normalité et abus, peut éclairer d'un jour nouveau la configuration conjugale et familiale, dans ses enjeux tant philosophiques que littéraires. S'il est entendu que *La Femme de laboureur* fournit la norme de l'exercice du droit au corps, d'autres récits, particulièrement *La Femme infidèle* et *Ingénue Saxancour*, présentent des cas de détérioration de ce droit, soit empêché, soit abusif, et qui s'exerce alors au détriment d'une des parties. Ces récits signalent aussi le scandale d'une contradiction entre la fin naturelle du mariage et son

¹ *Ingénue Saxancour*, in *Restif de la Bretonne*, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2002, 2 tomes, t. 2, p. 586. Les références à l'œuvre de Rétif sont prises dans cette édition.

² *Ancien Testament*, Genèse, 2.

actualisation sociale, mettant en cause une législation aberrante et oppressive. En cela ils s'inscrivent dans la mouvance révolutionnaire.

Corps mariés

Rétif nous livre-t-il à travers ses œuvres une typologie du corps marié ? On serait tenté de le croire à considérer la série constituée par les trois récits, *La Femme de laboureur*, *La Femme infidèle* et *Ingénue Saxancour*. Le corps heureux n'a pas d'histoire, ou si peu. Le destin de Barbare Ferlet devenue femme Rameau se dévide à l'imparfait d'habitude, dans l'égalité des travaux et des jours. Une journée en vaut mille. Hagiographique, cette vie se résume à quelques vignettes édifiantes, qu'on pourrait placer en regard des *moralia* d'un livre ascétique, du type *Conseils à une mère de famille*. De son union conjugale avec Rameau, on sait seulement qu'elle sort métamorphosée. Elle change de nom, d'état, mais aussi sans doute se sent-elle transformée dans son corps, devenue femme désormais. L'union des corps dans le mariage se traduit donc par le miracle de la transformation, ce qui n'est pas sans rappeler la métamorphose paulinienne, le « tous nous serons transformés »³. La journée se conclut sur le *Nunc dimittis*, baisser de rideau sur une vie régulière, quasi monastique. Monastique ? Pas tout à fait quand même. La nuit qui suit la prière familiale est dédiée aux soins que Barbare prend de l'état de la santé de son époux, « de ce qui pouvait le lui conserver, prévenir les incommodités ou les adoucir »⁴. L'acte sexuel nocturne, prolongement des soins du jour, est considéré sous l'angle hygiénique, ce qui est conforme à ce qu'on lit dans la littérature ecclésiastique du temps⁵.

Loin de ces tableaux de la vie patriarcale et rustique, la vie conjugale en contexte urbain offre un caractère plus expressément dramatique. Les deux romans, *La Femme infidèle* et *Ingénue Saxancour*, présentent en diptyque deux tableaux symétriquement opposés des vicissitudes de la vie conjugale. La division est fidèle à une certaine rhétorique, et à une typologie répandue dans les essais sur le mariage. Hennet distingue ainsi le mari malheureux en

³ *Nouveau Testament*, Épîtres de Saint Paul, 1^{re} Épître aux Corinthiens, 15,51.

⁴ *La Femme de laboureur*, éd. cit., t. 2, p. 165.

⁵ La sexualité conjugale a pour fonction, outre la procréation, la satisfaction du désir de chair, quand celui-ci s'avère impérieux. C'est le *debitum conjugale*. « Il s'agit, rappelle Philippe Ariès, d'éteindre le désir et non pas de l'augmenter ou de le faire durer » in « L'amour dans le mariage », *Communications*, n° 35, 1982, p. 116-122, p. 119. Voir aussi Marcel Bernos, *Le Fruit défendu. Les chrétiens et la sexualité de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Le Centurion, 1985, p. 160.

ménage et la femme indignement traitée, en précisant que les cas évoqués ont leurs modèles dans la réalité⁶. Ces deux romans décrivent deux situations où l'équilibre rêvé est rompu. La nature se trouve en opposition avec l'institution. Le mariage, union des sexes pour la réalisation d'une fin de l'individu et de l'espèce, contentement du cœur et des sens, devient un facteur d'enfermement et de dépendance aliénante. Les conjoints sont, de fait, en situation de divorce. Jeandeverte écrit ainsi : « Je suis en divorce complet »⁷. À l'origine de ce divorce, la contradiction entre sujet et nature. Agnès, bas-bleu, scribomane acharnée, n'est plus ni mère ni épouse. Elle est un monstre, et c'est bien cet être ridicule, car dénaturé, qui monté sur un âne est raillé en effigie lors du carnaval d'Auxerre⁸. Moresquin est un autre monstre, d'une méchanceté telle qu'elle le destine au parricide, un furieux à qui la moindre contrariété donne des envies de meurtre, un libidineux avide de jouissances transgressives et morbides. Tous deux exercent sur leur moitié une action nocive. Jeandeverte subit un lent empoisonnement, au propre et au figuré. Mille vexations secrètes, calomnies, intrigues menacent sa tranquillité. Dépouillé de tout bien, il se voit réduit à l'indigence. Isolé, coupé de toute relation sociale, il est poussé hors du genre humain. « Je renonce au genre humain, comme père, comme mari, comme homme »⁹. Ingénue, maltraitée par son mari, porte plus concrètement sur elle les marques du divorce. Moresquin, surnommé « Frappe d'abord », possède la science des coups précisément assésés, au point de les rendre mortels ou gravement handicapants. Avec une cruauté raffinée, il pince, il tord, il frappe. Le vocabulaire du corps navré est particulièrement riche. On relève : « taper », « frapper », « serrer », « broyer », « meurtrir », « assommer », « tenailler », « fouler », « asséner », et encore « soufflet », « coup de poing » ou « de pied », « coup de tenailles », etc. Mais c'est l'image des *chairs tordues* qui revient avec le plus d'insistance, suggérant par cette torsion une antithèse au destin normal du corps marié. Le corps d'Ingénue subit également la violence d'être exposé, au regard des compagnons de Moresquin, « il me renversait, me contenait, me découvrait, et m'exposait dans cette situation »¹⁰, au froid

⁶ Albert Joseph Ulpien Hennet, *Du Divorce*, 1789, p. 69-73. « Qu'on ne croie pas que j'ai tracé d'idée ces tableaux d'un mari malheureux et d'une femme malheureuse. J'ai eu des modèles », p. 73. Pierre Paul Alexandre Bouchotte, *Observations sur l'accord de la raison et de la religion pour le rétablissement du divorce...*, Paris, 1790, p. 51.

⁷ *La Femme infidèle*, éd. cit. p. 327.

⁸ *Ibid.*, p. 343.

⁹ *Ibid.*, p. 449.

¹⁰ *Ingénue Saxancour*, éd. cit., p. 530.

(Ingénue se retrouve à plusieurs reprises nue sur l'escalier ; elle est couverte de hardes ; elle se relève la nuit pour s'occuper de son enfant).

Le corps porte les marques du divorce ; il est à lui seul un livre ouvert qui, pour qui sait le lire, conte les malheurs d'une union malchanceuse. Mais la chance a-t-elle à voir avec l'échec de la relation ? Le physique des époux, si dissemblable qu'il en est grotesque, ne signale-t-il pas une incompatibilité absolue, et par conséquent prévisible ? Ingénue décrit son mari comme « un petit homme noir, l'œil faux, le visage ignoble et laid, la bouche dégoûtante »¹¹, alors qu'elle-même se donne comme « une fille forte, vigoureuse, ayant les plus belles couleurs, et des paupières dont les cils descendaient jusqu'au milieu des joues »¹². L'incompatibilité, motif qui sera invoqué par Agnès, fille de Rétif, pour obtenir son divorce en 1794, n'est donc pas d'humeur, elle est d'abord physique. Soulignons au passage la supériorité de race de la fille sur l'homme, qui la destine à régner ; ce qui rend d'autant plus intolérable le sort auquel la voue celui qui est désigné comme un « colon du Nouveau Monde » commandant à une négresse, une esclave¹³.

Forts de ce qui vient d'être dit, nous comprenons mieux le cri d'indignation que pousse Ingénue : « Hélas ! c'est un maître qu'on se donne, et non seulement un maître, mais une moitié de soi-même »¹⁴. Le rejet de l'autorité maritale mène à une récusation du *duo in carne una*, qui est au fondement du mariage chrétien¹⁵. Plus grave que la sujétion, qui même si elle s'accompagne de mauvais traitements n'est que superficielle, la participation au corps marié entraîne une perte de soi dans l'autre, une aliénation radicale. Ce qui dans la théologie chrétienne est présenté de façon très idéale comme un dépassement de l'identité individuelle dans une personnalité supérieure, une exaltation de la chair par l'esprit, un signe et une voie de salut¹⁶, apparaît dans ce contexte comme la pire des damnations.

¹¹ *Ibid.*, p. 524.

¹² *Ibid.*, p. 476.

¹³ *Ibid.*, p. 532.

¹⁴ *Ibid.*, p. 586.

¹⁵ L'auteur des *Griefs et plaintes des femmes mal mariées* partage ce point de vue. Le mariage est une association injuste, inacceptable comme telle : « Ils ne sont qu'un, et une moitié de cette unité commande, l'autre sert ! » Pierre-Antoine de La Place [attr. aussi à Cailly], Paris, Boulard, 1789, p. 18.

¹⁶ Pour une synthèse théologique sur le mariage chrétien voir : Denis Baudot, *L'Inséparabilité entre le contrat et le sacrement de mariage*, Pontifica Univ. Gregoriana, Rome, 1987, p. 40-56.

Anti-physique, Moresquin l'est au sens propre. Il prend à l'égard d'Ingénue les « libertés les plus criminelles, même de mari à femme ». Parmi les pratiques sexuelles avilissantes aisément décelables du récit d'Ingénue, citons la sodomie, la fellation, la masturbation, l'exhibitionnisme, l'échangisme, sans rien dire des sévices qui ont pour source une pulsion libidinale. À travers ces pratiques, toutes expressément condamnées par la discipline ecclésiastique¹⁷, nous est signifié un renversement satanique des fins du mariage. À l'union harmonieuse des corps, merveilleusement ajustés l'un à l'autre, est opposé le tableau d'un brutal désaccord, d'un contact blessant. À l'exaltation dans le plaisir partagé, l'avilissement du partenaire. À la sanctification, à la glorification du corps marié, la chair offensée au plus intime d'elle-même. La sexualité humaine, voulue par Dieu, car concourant au plan de la création, à ce titre sacrement et signe d'alliance, se retrouve sous une apparence grotesquement parodique, une caricature d'union conjugale.

La nature et la loi

Les débats pour ou contre le divorce s'organisent notamment autour de la question d'un droit au bonheur. Hennet discute le dogme de l'indissolubilité selon un raisonnement qui part des mêmes postulats que ceux des théologiens qu'il cherche à réfuter, avant de conclure à son caractère « contraire à la nature et à la justice ». Pour lui le mariage n'est ni un sacrement ni un engagement formel, mais une réalité actuelle, voulue par les partenaires, et qui doit faire constamment sentir à ceux qui l'ont contracté les effets qu'ils en escomptaient. S'il ne leur procure pas le bonheur auquel ils aspirent, il n'existe plus en fait, et peut donc être rompu en droit. A quoi l'abbé Chapt de Rastignac répond, en s'appuyant notamment sur Hume, que la faculté du divorce est contraire à l'affection conjugale, au bonheur des époux, que son introduction signerait la ruine de l'institution matrimoniale et la destruction complète des bonnes mœurs¹⁸. Le vrai débat est celui de la fin du mariage. Du point de vue chrétien, le mariage se résume à trois mots : *proles* (descendance), *fides* (foi), *sacramentum* (signe visible de l'union du Christ à son Eglise). Le mariage

¹⁷ Les manuels de confesseurs dressent une nomenclature des pratiques sexuelles en traçant la frontière entre le licite et l'illicite. Voir Marcel Bernos, *Le Fruit défendu*, éd. cit., p. 176 sq.

¹⁸ Armand de Chapt de Rastignac, *Accord de la révélation et de la raison contre le divorce*, Paris, Clousier, 1790, p. 310 sq.

concourt à la gloire de Dieu ; il est signe actuel de la perfection divine, et à ce titre voie offerte au salut des hommes. Quelle est dès lors la valeur d'un mariage qui manifeste la séparation au lieu de l'unité ? Pourquoi maintenir les chaînes d'une union qui est devenue une prison et un esclavage ?

Moresquin n'est pas qu'un pervers sexuel, c'est aussi un pervers juridique. Sa science ne se limite pas à l'art de porter des coups meurtriers, mais aussi à celui, non moins redoutable, de tourner les lois, tant religieuses que civiles, à son avantage. Pour cela il s'assure de son bon droit dans l'union qu'il a contractée. Comment interpréter autrement la publicité qu'il donne à la virginité d'Ingénue, qu'il lui aura fallu trois jours à vaincre ? La consommation du mariage dans l'acte sexuel, *conjunctio carnalis* ou congrès, prévenait toute velléité de rupture pour motif dirimant. De façon symétrique, il se ménage une emprise totale sur sa femme en cherchant à la mettre en situation de commettre l'adultère. Les peines pour cause d'adultère, d'une exceptionnelle sévérité, ce qui de fait les rendait difficilement applicables, reflètent l'infériorité dans laquelle se trouve la femme dans le couple¹⁹. Faute d'y parvenir, il se résout à la calomnie en publiant une prétendue liaison avec Fromental. Il en va de même de ses tentatives répétées de la prostituer. Le but est toujours d'asseoir de façon définitive sa tyrannie, sans laisser à son épouse la moindre possibilité légale de recours. Le droit, fait pour protéger la famille, sa stabilité et sa solidarité, est détourné en son contraire, l'asservissement de la femme par le mari. On mesure ici le chemin parcouru par Rétif depuis *Les Gynographes*, « projet de règlement (...) pour mettre les femmes à leur place », qui célébraient « l'autorité sacrée » du mari, jusqu'à *Ingénue Saxancour* qui en dénonce le pouvoir despotique. Mais ce qui semble en cause ce sont les lois qui permettent, voire favorisent cette perversion du modèle conjugal. Est clairement dans la ligne de mire l'Église, même si aucun clerc n'apparaît dans le roman, ou plus exactement le canon romain, depuis les décrétales des papes jusqu'au catéchisme du Concile de Trente. Son caractère inhumain, inadéquat aux fins du mariage et aux aspirations des conjoints, et plus encore son emprise sur la société française sont visés. Ce thème, cher aux philosophes du XVIII^e siècle, Rétif l'aborde fort de sa culture gallicane et jansénisante²⁰. Les controverses qui opposent

¹⁹ « L'adultère de la femme (...) emporte encore aujourd'hui la mort civile. La coupable est rasée, condamnée à la réclusion dans une prison perpétuelle, son douaire est perdu, sa dot est acquise au mari ». *Griefs et plaintes(...)*, éd. cit., p. 17.

²⁰ De même Jacques La Scène-Desmaisons, qui conteste l'autorité de l'Église sur le mariage, voit dans l'indissolubilité une invention des papes, et un moyen d'exercer leur pouvoir sur les princes de l'Europe. *Contrat conjugal ou lois du mariage*, Neuchâtel,

partisans et adversaires du divorce mettent en question les sources dont l'Église s'autorise pour défendre sa conception du mariage et de son indissolubilité, c'est-à-dire l'Écriture et la tradition. Bouchotte nourrit son argumentation de passages tirés de la Bible : il montre que « l'Évangile n'est pas contraire au divorce », s'opposant ainsi à la lecture qu'en fait l'Église, accusée du coup d'en avoir altéré le message²¹.

Un autre point est la place faite à la coutume, en particulier pour ce qui est de la puissance du mari sur la femme. La question est celle-ci : dans un univers qui a dénaturé le rapport au corps, au désir, à l'espèce, donc au mariage dans son essence, peut-on encore se fier à la coutume ? *La Femme de laboureur* nous montre un monde qui a déjà disparu, ou qui ne subsiste plus que dans quelques campagnes écartées. La femme y est l'*adjutorium* de l'homme ; tout entière « en puissance de son mari »²², elle n'est pourtant ni son esclave ni sa servante. *Femina non ancilla sed socia*, rappelle Bergier à l'article « Femme » de son *Dictionnaire de théologie*²³. Ce subtil équilibre se maintient dans une société traditionnelle où les comportements sont réglés par des modèles hérités des générations précédentes. À la ville, les brassages de populations sont tels que des lois écrites sont nécessaires, un code législatif tout entier consacré à la famille. En son absence, les plus graves excès sont possibles. *Ingénue Saxancour* montre donc à quel point le cadre juridique est devenu en ces années 1780 inadéquat à la société française, étant donné les rapides mutations qu'elle a pu connaître, et dont Rétif, dans sa vie et dans son œuvre, donne un écho fidèle. Le droit naturel, maquillé, détourné, perverti, falsifié, devient, aux mains des forts et des méchants, un instrument d'oppression, et un alibi à l'exercice abusif de certaines prérogatives. D'où la référence régulière aux lois romaines : que n'existe-t-il un corps de lois qui défende les individus contre les abus dont ils sont victimes ? L'Église et la coutume couvrent et protègent les sévices exercés par des Moresquin. L'autorité du père, impuissante contre le mari abusif, doit être relayée par la société, qui dès lors a pour mission d'intervenir au cœur des familles, afin de régler les conflits.

1783, p. 65.

²¹ Bouchotte, éd. cit., II^{de} partie. L'auteur invoque notamment la Genèse (2), le Lévitique (18), le Deutéronome (22), les évangiles selon Matthieu (19), Marc (10), Luc (16), Jean (8), ainsi que les épîtres de Paul, longuement citées et commentées.

²² François Bourjon, *Le Droit commun de la France et la coutume de Paris*, Paris, 1770 [1747], t. I, p. 43.

²³ Nicolas Bergier, *Dictionnaire de théologie*, Liège, Société typographique, 1789-1792, 8 vol.

Plaidoyer pour le divorce

Le drame conjugal nous montre un conjoint en train de se débattre dans les rets d'une union impossible, car contraire aux fins qu'elle se propose : les crises successives ne font que resserrer le piège et augmenter la souffrance. Le pacte irréfragable qui scelle le mariage est présenté comme un terrible instrument de torture morale et physique. Ce tableau effrayant est-il chez Rétif à mettre au compte d'un fatalisme, hélas vérifié par une expérience personnelle, et qui porterait la marque du jansénisme ? Les chances bien minces qu'il semble accorder à la réalisation d'un mariage heureux font en effet douter de la capacité de l'homme à accéder au bonheur par ses propres forces. La réussite du mariage dépendrait de déterminations extrinsèques, qui ne seraient pas au pouvoir de l'homme. Dans la lettre que le père R** adresse à Manon Palestine, il écrit ceci : « les mariages sont escripts là-haut ; et si le Souverain Arbitre des destinées n'a pas décidé qu'ils se doivent faire, tous nos efforts sont superflus »²⁴. Il pense particulièrement au mariage d'Isaac et Rebecca²⁵, qui est le modèle du mariage voulu par la divine Providence²⁶. Cette élection conjugale ne s'adresse pas à l'individu, elle touche la lignée dont il est le rejeton. C'est pourquoi le principe de filiation, si déterminant dans la pensée et l'œuvre de Rétif en général, l'est en particulier dans le cas du mariage. Barbare est issue d'une famille rustique, conforme au modèle biblique. Son mérite est le mérite des siens, son bonheur sera de même le bonheur de sa *gens* unie à celle des Rameau, qui lui est homologue. Le *duo in carne una* ne doit donc pas s'interpréter dans le seul sens individuel, union d'un homme et d'une femme, mais comme l'union de deux familles, participant à un destin d'élection générique. Le mariage réussi est en effet « écrit là-haut », il est dans le dessein divin, dans le plan du Créateur, qui perpétue de génération en génération le scénario fondateur de la famille humaine. Ce n'est donc pas au niveau de la romance qu'il faut situer l'union conjugale, c'est au niveau biblico-métaphysique.

Le drame commence quand l'union défie le plan de Dieu, quand le mariage unit deux personnes que tout exclut *a priori*. Moresquin et Ingénue appartiennent à deux lignées qui s'excluent l'une l'autre, selon une anthropologie dont Rétif a appliqué les principes pour la première fois dans *Le Paysan perversi*. D'un côté le principe de perversion, d'opposition à la nature et à l'être, de l'autre la conformité à la nature et à l'ordre divin, qu'atteste l'origine de l'héroïne, lisible

²⁴ *Le Paysan perversi*, in *Restif de la Bretonne*, t. 1, éd. cit., p. 310.

²⁵ Genèse, 24.

²⁶ *Le Paysan perversi*, éd. cit., p. 269.

dans son nom transparent. Moresquin représente le versant de l'humanité voué à la réprobation divine. Il est fils de Caïn ; il est Moresquin le maudit, *M le maudit*. Il porte sur sa face l'empreinte d'un destin contraire. Sa furie, sa démence, son aliénation signent son appartenance à la race des réprouvés. Sa méchanceté, qu'il tient de sa mère, le range au côté des destructeurs et des profanateurs, des parricides et des sodomites. À travers son fils, qu'il choie comme un autre lui-même, il espère se survivre et faire ainsi prospérer la descendance caïnique. Ingénue est quant à elle fille de la lumière, elle est d'essence angélique. D'un côté le tentateur, qui dégrade l'objet de son désir, abaisse et avilit ; de l'autre la résistance héroïque de la femme qui veut rester fidèle malgré l'infidélité de l'homme aux engagements sacrés du mariage. Poussée à son extrême, l'interprétation allégorique nous présente, en opposition avec le dessein de Dieu, une union qui tend à contrarier la création, lui opposant une création à rebours, et accouchant d'une société où le mal triompherait, où les plus sots et les plus méchants écraseraient les justes et les innocents. Moresquin est porteur d'un anti-Évangile : il annonce un enfer sur la terre. Le *mariage divorcé* est, à l'échelle de la famille, l'image annonciatrice de ce chaos universel.

C'est la ville qui a rendu possible le scandale d'une union contre nature. La donnée monstrueuse est inhérente au mariage qui échappe au contrôle de la tradition. Et c'est bien la transgression initiale, à la volonté du père, qui est à l'origine du drame. La puissance du père est bafouée par la fille, de même que par le futur gendre. Doublement méprisé, Saxancour lègue son mépris à sa descendance, dont il choisit de se séparer. Le père séparé, que rejoindra plus tard la femme séparée pour former avec lui un couple d'un genre nouveau, rompt la continuité générationnelle. On a pu lire dans *Ingénue Saxancour* un plaidoyer en faveur des femmes maltraitées. Nous pensons qu'il faut d'abord y voir un plaidoyer en faveur des pères dont l'autorité est contestée. S'il est de l'état de la femme de rester soumise, c'est en vertu du pouvoir qu'exerce sur elle le père. Le mari lui-même ne fait que recevoir sa puissance du père qu'il exerce ensuite par délégation. Il ne la crée pas. Moresquin bouleverse l'ordre des familles en ce qu'il a prétendu se donner lui-même la puissance maritale. Le désir qu'il manifeste dans son couple est illégitime, car n'étant plus réglé par la loi du père, il échappe au contrôle du cercle familial²⁷. Là où Moresquin se montre le plus violent, c'est au plan du symbolique.

²⁷ « [La violence] se déploie lorsque le désir n'est plus réglé par la loi du Père ». Lise Queffélec, « Figuration de la violence dans le roman de l'avant à l'après 1789 : Sade, Rétif, Dumas », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1990, n°4-5, p. 663-678.

Dès lors le divorce devient non seulement possible mais nécessaire. Autant le mariage dans la tradition, inséré dans la filiation et répondant à une élection divine, est indissoluble, autant le mariage urbain, en rupture avec l'ordre des familles, est soumis à des clauses d'empêchements ou de rupture. La femme est séparée dès lors que ne s'actualisent pas les conditions du mariage : Ingénue ne s'éveille pas le jour suivant transformée en sa personne. Elle garde son nom (elle reste Saxancour), sa virginité même (qu'elle met trois jours à perdre), elle n'abandonne que son bien et... toutes ses illusions. Figure de l'aliénation sociale et charnelle, Ingénue est une illustration éloquente – et d'autant plus qu'elle écrit elle-même ses mémoires – d'un droit au divorce, vivant plaider en faveur d'une loi qui doit permettre de trouver des solutions à des situations qui dans un contexte extra-patriarcal ne peuvent être qu'instables et provisoires. « Le but de toute loi sage doit toujours être de rendre l'existence agréable, sans danger pour les mœurs »²⁸. Le divorce est cette sagesse qui répond à la folie des hommes, au désordre des filiations et aux bouleversements des sociétés.

Ingénue Saxancour, nous avons essayé de le montrer, recèle une dimension polémique ; ce roman instruit la question du lien conjugal, au même titre que les nombreux essais qui paraissent dans les années qui suivent immédiatement sa parution. Les situations dramatiques y sont au service d'une logique délibérative, et les personnages répondent à une typologie juridique. L'esthétique prétendument réaliste de Rétif voile une intention systématique qui tend à tirer vers les extrêmes pour mieux souligner les contrastes, toucher le lecteur, emporter son adhésion. Ingénue Saxancour incarne la femme maltraitée, comme Suzanne Simonin est, dans le roman de Diderot, que Rétif ne pouvait manquer de connaître, la figure de la vocation forcée. Sans heurter la vraisemblance – les exemples dont les divorciaires nourrissent leurs plaidoyers de même que les pièces d'archives nous le prouvent – la fiction rétive ne cherche à mimer le réel qu'autant qu'il sert à promouvoir les thèses de l'auteur. En cela elle est un prolongement de la partie doctrinale de l'œuvre. En l'espèce il s'agit, comme l'indique l'« Avis de l'éditeur », de défendre et illustrer l'autorité des pères à travers un contre-exemple : la désobéissance d'Ingénue trouve sa sanction dans une série de malheurs qui par leur action purificatrice lui ouvrent la voie du rachat et la ramènent à la vertu première. Le drame conjugal est en réalité un drame filial. Le conte moral qui nous est proposé met en scène les deux membres d'un couple, le père et la fille ; le mari

²⁸ *Les Gynographes*, Paris, Humblot, 1777, p. 202.

n'advenant que comme un trouble-fête, l'obstacle à une relation qui au terme d'une longue parenthèse finira par être restaurée. Alors que les auteurs que nous avons cités appliquent tous le *duo in carne una* à la stricte conjugalité, Rétif lui donne un sens élargi : il y inclut le père, tantôt en opérant une substitution de la fonction paternelle à la fonction maritale, tantôt en doublant l'une par l'autre. La « confusion entre la relation conjugale et la relation filiale » que souligne P. Testud²⁹ vaut pour le corps marié. Le père participe au corps marié de sa fille. Sara ne confie-t-elle pas à d'Aigremont : « Soyez... tout pour moi (...) père... amant... mari !... »³⁰ ? L'unité recherchée est donc aussi celle des rôles. Le drame est une crise morale ; il naît d'une division interne du sujet, incapable d'assumer une position éthique, confronté à des impératifs moraux qui se contrarient. Ingénue en devenant femme contre l'avis paternel ne trouve que la séparation là où elle croyait trouver l'union. En se séparant de Moresquin, elle trouve l'union là où l'opinion la juge séparée (c'est le double sens du second titre). Il n'est pas de lien plus sacré que le lien filial : lui seul est indissoluble, lui seul est fécond, dans l'unité réalisée entre le passé de l'ancêtre et l'avenir de la descendance, lui seul procure le bonheur. C'est ce lien que la dialectique du corps marié peut magnifier, pour donner naissance à une forme inédite de conjugalité, forme parfaite où se combinent les rôles et s'unissent les chairs.

NICOLAS BRUCKER

Université de Lorraine

Centre Ecritures (EA 3943)

²⁹ *Rétif de la Bretonne et la création littéraire*, Genève-Paris, Librairie Droz, 1977, p. 638.

³⁰ *La Dernière Aventure*, éd. cit. t. 2, p. 667.